



N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)

rapport publié le 29 janvier 2019

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)			
Recommandations proposées	13	Ouvert	12
		Fermé	1
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, une recommandation a été mise en œuvre durant la période sous revue. Quatre autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

La recommandation fermée concerne la mise en place d'un système de fonds social pour les avances de trésorerie. Au budget 2021, une rubrique comptable a été dotée de 60'000 F, ce qui permet au SPAd d'autoriser des découverts ponctuels pour éviter de détériorer la situation de certaines personnes protégées. De plus, le SPAd a mis en place un système de paiement automatisé pour les besoins de première nécessité, ce qui de facto correspond à un système d'avance.

Les recommandations reportées concernent :

- La redéfinition des modalités de désignation du curateur (recommandation 1), la définition de l'accompagnement social (recommandation 12) et la clarification des domaines d'intervention de la curatelle (recommandation 13). Ces recommandations sont en effet tributaires de la mise en place de réforme de la curatelle qui n'est pas encore aboutie. Cette réforme est portée par le département de la cohésion sociale (DCS) qui s'attelle actuellement au recrutement d'un chef de projet. La mise en œuvre de ces recommandations est reportée entre le 31 mars et le 31 décembre 2022 ;
- Le renforcement du processus de relève (recommandation 2). Celui-ci sera revu par le nouveau chef de service des prestations, qui a pris ses fonctions en mars 2021. Cette recommandation est reportée au 31 décembre 2021.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

La Cour des comptes relève que suite au vote du budget 2021, le SPAd a pu bénéficier de +28.5 ETP, répartis entre 13.5 nouveaux postes et 15 ETP ayant déjà fait l'objet d'un dépassement de crédit voté en 2020 par la commission des finances. Cela permet d'une part de faire face à l'augmentation du nombre de mandats de curatelle confiés au SPAd et, d'autre part, de déployer le projet de service prévoyant une réorganisation matricielle des activités.

La situation du SPAd demeure néanmoins préoccupante. En effet, le SPAd est confronté à des difficultés de recrutement des intervenants en protection de l'adulte, ainsi qu'à des tensions avec les gestionnaires titulaires de mandat dans l'attribution des mandats de curatelle. Bien qu'en diminution, le taux d'absentéisme du SPAd est encore élevé (proche de 7 % au 30 juin 2021). Enfin, l'activité continue d'augmenter (augmentation nette de +190 mandats en 2020). La réforme de la curatelle demeure ainsi un enjeu crucial pour la continuité de la prestation et pour améliorer la situation des personnes protégées.



No 145 Service de protection des adultes (SPAd)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
145-R1	Redéfinir les modalités de désignation du curateur et adapter les moyens associés.	Significatif	DG OAIS	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
145-R2	Renforcer le processus de demande de relève.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
145-R3	Revoir le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R4	Revoir le rôle et la structure d'encadrement du service.	Majeur	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R5	Adapter et redéfinir le rôle et les activités des fonctions support.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R6	Redéfinir et améliorer les transmissions de données entre le TPAAE et le SPAd.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R7	Simplifier la gestion administrative des dossiers.	Mineur	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R8	Mettre à jour le système de contrôle interne (SCI).	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R9	Mettre en place un système de fonds social pour les avances de trésorerie et pour le recours à des tiers pour certaines expertises.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020	Fermé
145-R10	Revoir les priorités de mise en œuvre des outils informatiques.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R11	Mettre en place des indicateurs de pilotage de l'organisation en lien avec les objectifs du service.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R12	Définir de manière précise et structurée l'accompagnement social devant être effectué pour une personne protégée.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020 report 31.12.2022	Ouvert
145-R13	Clarifier les domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 report 31.03.2022	Ouvert